



Remboursement facture electricité (estimation et consommation)

Par bugs001

Bonjour,

Petite question concernant "un trop perçu" sur facture estimative après ajustement de consommation (EDF)

En d'autres termes, nous avons toujours payé les factures que nous présentait le fournisseur, or son estimation était trop élevée, aujourd'hui il nous rembourse la différence entre l'estimation et la consommation réelle.

On me dit que ça rentre dans le cadre d'un produit exceptionnel ????????

Ne s'agit-il pas d'un remboursement à enregistrer en débit sur le compte fournisseur 401 et en crédit sur le compte banque 512 ?

Je vous remercie pour vos réponses